

Mépris des codes d’éthique et de la Loi sur le matériel de guerre.

**En 2013, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé qu'elle n'investirait plus dans des armements douteux. La BNS a-t-elle tenu parole ? Et qu'en est-il du respect de la Loi sur le matériel de guerre ? Jugez par vous-même !**

Les banques comme la Banque nationale suisse (BNS) ont des codes d'éthique qui excluent les investissements dans les produits de l'industrie de l'armement nucléaire. Dans son rapport annuel de 2013, la BNS a annoncé qu'elle n'investirait plus dans des armements douteux.
Toutefois, il ressort des positions d'investissement de la BNS d'août 2014 que la BNS détenait des actions dans plusieurs groupes d'armement américains pour une valeur de plus de 250 millions de francs suisses. Elle ne l'a pas publié elle-même, mais elle a dû le signaler aux autorités américaines.
On peut donc parler de codes d'éthique : Rien d'autre que faire bonne figure !
Dommage.

Mais qu'en est-il du respect des lois de l'État ? Par exemple, de la loi suisse sur le matériel de guerre ?
L'article 8 de cette loi stipule clairement l’interdiction du financement direct et indirect du développement, de la production ou de l'acquisition de matériel de guerre interdit, c'est-à-dire les armes ABC.
Néanmoins, en 2015, la banque suisse UBS détenait 532 millions de dollars dans Lockheed Martin, qui est la plus grande entreprise d’armement du monde.

Par exemple, avec des avions de combat F-16 produits par Lockheed Martin les Émirats arabes unis ont bombardé des positions en Syrie et aussi au Yémen pendant la guerre, contrairement au droit international.
La Banque nationale suisse, déjà mentionnée, a augmenté sa participation dans les entreprises de défense Lockheed Martin et Honeywell respectivement à 66 millions et 43 millions de francs suisses en 2014. Honeywell produit 85 % des composants non nucléaires des armes nucléaires américaines.
Conclusion : Un investisseur valant des millions ou même une autorité étatique, n’a apparemment pas besoin d’obéir à des codes d’éthique publics ou aux lois du pays.

**de brö./db./ea.**

**Sources:**

[4] [www.admin.ch/opc/de/classifiedcompilation/19960753/index.html](https://www.admin.ch/opc/de/classifiedcompilation/19960753/index.html)| <https://kriegsgeschaefte.ch/wp-content/uploads/2017/05/Medienmappe_Kriegsgeschaefte-Initiative_DE.pdf>| [www.ippnw.de/commonFiles/pdfs/Atomwaffen/herstellerfirmen\_ueberblick.pdf](https://www.ippnw.de/commonFiles/pdfs/Atomwaffen/herstellerfirmen_ueberblick.pdf)| [www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Nationalbank-investiert-in-zweifelhafte-Ruestungsfirmen/story/20449628](https://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Nationalbank-investiert-in-zweifelhafte-Ruestungsfirmen/story/20449628)[5] [www.schweizamwochenende.ch/wirtschaft/die-nationalbank-investiert-in-fragwuerdige-ruestungsfirmen-131058576](https://www.schweizamwochenende.ch/wirtschaft/die-nationalbank-investiert-in-fragwuerdige-ruestungsfirmen-131058576)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#FinancementGuerresArmes - des guerres par la vente d'armes - [www.kla.tv/FinancementGuerresArmes](https://www.kla.tv/FinancementGuerresArmes)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.